



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 10
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-082

AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ NOUVELLE LEGARNISSON (SNL) SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par M. Didier Amachalla, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Bibi Fatima Anli, M. Jean-Paul Babef par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard Robert, M. Henry Hippolyte par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 juin 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-082

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR
LA SOCIÉTÉ NOUVELLE LEGARNISSON (SNL) SUR LA COMMUNE DE
SAINT-PAUL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 181-10 et L 122-1 ;

Vu la demande d'enregistrement environnementale présentée par la société Société Nouvelle Legarnisson pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur la commune de Saint-Paul ;

Vu l'arrêté n° 194-2023/SP/Saint-Paul du 27/04/2023 par lequel le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 24 mai au 23 juin 2023, sur les territoires des communes de Saint-Paul et Le Port relatif au projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage par la société SNL ;

Considérant que sur l'ensemble des thématiques environnementales développées dans le dossier, les impacts du projet sur l'air, l'eau et les rejets restent faibles et maîtrisés ;

Considérant néanmoins que compte tenu de sa proximité avec les activités environnantes de la commune, une analyse de modélisation de dispersion de fumées doit être réalisée en cas d'incendie éventuel sur l'entrepôt ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 21 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées au rapport, sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Nouvelle Legarnisson (SNL) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Saint-Paul ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR
LA SOCIETE NOUVELLE LEGARNISSON (SNL) SUR LA COMMUNE DE SAINT-
PAUL**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Nouvelle Legarnisson (SNL) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Par arrêté n° 194-2023/SP/SAINT PAUL, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 24 mai 2023 au 23 juin 2023, pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits de grande distribution sur le territoire de la commune de Saint-Paul. Cette demande est faite au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

I) Présentation du projet

La société SNL est spécialisée dans le stockage de produits au sein d'entrepôts à des fins de logistique-distribution au bénéfice d'établissements de secteurs d'activités variés :

- Secteur transports et grossistes,
- Secteur industriel,
- Secteur de la grande distribution.

Le stockage de produits au sein de son entrepôt est constitué de produits divers, essentiellement combustibles comme des produits alimentaires, électroniques, électroménagers, pharmaceutiques (masques) et des produits ménagers (lessive).

La demande concerne la régularisation de l'exploitation d'une installation d'entrepôt sur la commune de Saint-Paul, 153 route de Cambaie, parcelle cadastrée n° AB480 d'une superficie totale de 16 600 m². Le site est accessible depuis la route de Cambaie (RN 7), via une voirie privée.

Le site est implanté sur un terrain de 1,7 hectares environ, qui comprend :

- Un bâtiment A, à l'Est du site de 5 662 m², et un sous-sol partiellement enterré de 2 900 m², avec 3 cellules,
- un bâtiment B, à l'Ouest du site, de 1 650 m², avec 1 cellule, dite cellule accueillant du stockage en rack,
- un local pour le transformateur de 14 m², localisé à l'écart des deux autres bâtiments,
- des voiries, pour environ 6 400 m², comprenant des parkings,
- des espaces verts sur environ 1 275 m².

Les deux bâtiments représentent des volumes de stockages respectifs de 66 131 m³ et 17 655 m³ soit un volume total de l'activité de 83 786 m³.

Le site est en fonctionnement du lundi au vendredi à partir de 7h00 et ne fonctionne pas au-delà de 22h00.

Cet établissement sera classé sous le régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique n°1510-b.2 « Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts » de la nomenclature des ICPE.

La demande présentée par la société SNL est faite au titre des activités de stockage de déchets dans l'environnement définissant un périmètre de 1 km autour du site incluant la commune de Saint-Paul (commune d'implantation) et la commune de Le Port.

Seules des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la commune de Le Port se trouvent dans le périmètre de 1km :

- Easynov (soumis à enregistrement parcelle BK 211)
- SAS Sorebric Monsieur Bricolage (soumis à enregistrement parcelles BK 201 et 203)
- Lion industries (soumis à déclaration parcelles BK 202 et 212)

II) Remarques de la Ville

a. Air

L'entrepôt de stockage n'est pas à l'origine de rejet dans l'air. Aucun produit n'est susceptible d'être à l'origine d'émissions.

Les principales sources d'émissions atmosphériques sont le trafic routier lié au flux de véhicules pour le chargement et le déchargement de matières et produits.

Néanmoins, en se basant sur les différents scénarios retenus dans le dossier et en s'interrogeant sur les potentielles incommodations de fumées, la commune de Le Port demande qu'une étude de modélisation de dispersion des fumées soit faite. Cette étude devra être en cohérence avec les scénarios incendies présentés dans le dossier de demande d'enregistrement.

b. Bruit

Le bruit est lié au trafic du véhicule et des élévateurs.

La dernière campagne de mesure acoustique a été réalisée par SOCOTEC le 04 novembre 2020.

D'après cette étude, les niveaux sonores mesurés en période diurne en limite de propriété du site sont conformes aux valeurs seuil définies par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

c. Odeurs

L'installation ne stockant que des produits secs, elle n'est donc pas émettrice d'odeurs.

d. Eaux usées

Elles sont d'origine sanitaires. Une quinzaine de personnes travaille sur site.

Elles seront collectées par gravité via un réseau interne dédié puis dirigées vers une fosse toutes eaux existantes à l'Ouest du site (6 m3) ; suivi d'une zone d'épandage à créer sur 60 m².

III) Avis mairie

Eu égard à tout ce qui précède, et sous réserve de la prise en compte des remarques formulées au rapport, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Société Nouvelle Legarnisson (SNL) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Annexe 1 : Localisation de la société SNL avec périmètre et ICPE Le Port.

